

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## 26021A-NETTOYANT DESINCRUSTANT RENOVATEUR CL11003



Version: 4

Date de révision: 27/11/2019

Page 1 de 11

Date d'impression: 27/11/2019

### SECTION 1: IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

#### 1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: NETTOYANT DESINCRUSTANT RENOVATEUR CL11003  
Code du produit: 26021A

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées.

Pas disponible.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: **TURCO ESPAÑOLA, S.A.**  
Adresse: C/ Feixa LLarga, 19  
Ville: BARCELONA, SPAIN  
Province ou région: Barcelona  
Numéro de Téléphone: 933350358  
Fax: 933357719  
E-mail: info@turco-spain.com  
Web: www.turco-spain.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** 933350358 (Disponible seulement en horaire de bureaux; Lundi-Vendredi; 07:00-15:00)

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

#### 2.1 Classification du mélange.

Conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Eye Dam. 1 : Provoque de graves lésions des yeux.

Skin Corr. 1B : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage.

##### Étiquetage conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

#### **Danger**

Phrases H:

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Phrases P:

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P310 Appeler immédiatement un médecin

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu dans des centres autorisés.

Contient:

bifluorure d'ammonium  
acido phosphorique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## 26021A-NETTOYANT DESINCRUSTANT RENOVATEUR CL11003



Version: 4

Date de révision: 27/11/2019

Page 2 de 11

Date d'impression: 27/11/2019

Manipuler et ouvrir les contenants avec prudence. Ne pas insérer des récipients à des températures élevées.

### 2.3 Autres dangers.

En conditions d'utilisation normales et dans sa forme originale, le produit n'a aucun effet négatif pour la santé et pour l'environnement.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

### 3.1 Substances.

Pas Applicable.

### 3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la santé ou pour l'environnement conformément à le Règlement (CE) No. 1272/2008, une limite d'exposition professionnelle leur est assignée, elles sont classifiées comme PBT/vPvB ou figurent sur la liste des substances candidates:

| Identifiants  | Nom                       | Concentration       | (*)Classification Règlement (CE)<br>No 1272/2008   |   |
|---|---------------------------|---------------------|--|---|
|   |                           |                     | Classification   | Limites de concentration spécifiques  |
| CAS No: 7664-38-2<br>CE No: 231-633-2<br>Registration No: 01-2119485924-24-XXXX                           | ácido phosphorique        | $\geq 25\% < 50\%$  | Skin Corr. 1B,<br>H314   | -   |
| CAS No: 69227-21-0  | Fatty alcohol ethoxilated | $\geq 2,5\% < 10\%$ | Aquatic Acute 1, H400 - Eye Irrit. 2, H319   | -   |
| Index No: 009-009-00-4<br>CAS No: 1341-49-7<br>CE No: 215-676-4<br>Registration No: 01-2119489180-38-XXXX | [1] bifluorure d'ammonium | $< 2,5\%$           | Acute Tox. 3 *,<br>H301 - Skin Corr. 1B, H314  | Skin Corr. 1B,<br>H314: $C \geq 1\%$<br>Skin Irrit. 2,<br>H315: $0,1\% \leq C < 1\%$<br>Eye Irrit. 2,<br>H319: $0,1\% \leq C < 1\%$ |
| CAS No: 109-46-6<br>CE No: 203-674-6<br>Registration No: 01-2120773450-57-XXXX                            | 1,3-dibutyl-2-thiourée    | $< 2,5\%$           | Acute Tox. 4,<br>H312 - Aquatic Chronic 2,<br>H411 - STOT RE 1, H372 - Skin Sens. 1A, H317 | -   |

(\*) Le texte complet des phrases H est détaillé dans le section 16 de cette fiche de sécurité.

\* Voir le règlement (CE) n ° 1272/2008, annexe VI, section 1.2.

[1] Substance avec une limite d'exposition professionnelle (voir section 8.1).

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS.

### 4.1 Description des premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

### En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle.

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## 26021A-NETTOYANT DESINCRUSTANT RENOVATEUR CL11003



Version: 4

Date de révision: 27/11/2019

Page 3 de 11

Date d'impression: 27/11/2019

### **En cas de contact avec les yeux.**

Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin. Ne pas permettre à la personne de se frotter l'œil affecté.

### **En cas de contact avec la peau.**

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants. Il est recommandé pour les personnes qui dispensent les premières soins, l'équipement de protection individuelle (voir la section 8).

### **En cas d'ingestion.**

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.**

Produit corrosif, tout contact avec les yeux ou avec la peau peut provoquer des brûlures, l'ingestion ou l'inhalation peuvent provoquer des blessures internes. Si cela se produit, consulter immédiatement un médecin. Le contact avec les yeux peut causer des dommages irréversibles.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.**

Consultez immédiatement un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas se faire vomir. Si la personne vomit, libérez les voies aériennes. Couvrir avec un pansement stérile sec. Protéger la zone affectée de la friction ou pression.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Le produit ne présente aucun risque particulier en cas d'incendie.

### **5.1 Moyens d'extinction.**

#### **Moyens d'extinction appropriés:**

Extincteur de type poudre ou CO2. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau.

#### **Moyens d'extinction inappropriés:**

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

### **5.2 Dangers particuliers résultant du mélange.**

#### **Risques particuliers.**

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

### **5.3 Conseils aux pompiers.**

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau.

#### **Équipement de protection anti-incendies.**

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.**

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.**

Éviter la pollution des systèmes d'évacuation d'eau, des sources superficielles ou souterraines, ainsi que du sol et sous-sol.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## 26021A-NETTOYANT DESINCRUSTANT RENOVATEUR CL11003



Version: 4

Date de révision: 27/11/2019

Page 4 de 11

Date d'impression: 27/11/2019

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Recouvrir pour nettoyage la totalité de la substance répandue à l'aide de produits absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, farine fossile, etc.). Verser le produit ainsi que la substance absorbante dans un container adapté. La zone polluée doit immédiatement être nettoyée à l'aide d'un décontaminant adéquat. Verser le décontaminant ainsi que les restes du produit dans un récipient ouvert, les garder ainsi pendant quelques jours jusqu'à ce que plus aucune réaction ne se produise.

### 6.4 Référence à d'autres sections.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans l'section 13.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Pour la protection personnelle se reporter à l'section 8. Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 35°, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Pas disponible.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

### 8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

| Nom                   | N. CAS    | Pays               | Valeur limite | ppm | mg/m <sup>3</sup> |
|-----------------------|-----------|--------------------|---------------|-----|-------------------|
| bifluorure d'ammonium | 1341-49-7 | European Union [1] | Huit heures   |     | 2,5               |
|                       |           |                    | Court terme   |     |                   |

[1] According both Binding Occupational Exposure Limits (BOELVs) and Indicative Occupational Exposure Limits (IOELVs) adopted by Scientific Committee for Occupational Exposure Limits to Chemical Agents (SCOEL).

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

| Nom  | DNEL/DMEL         | Type                                    | Valeur                      |
|--|-------------------|---|-----------------------------|
| bifluorure d'ammonium<br>N. CAS: 1341-49-7<br>N. CE: 215-676-4 | DNEL<br>(Workers) | Inhalation, Long-term, Systemic effects | 2,3<br>(mg/m <sup>3</sup> ) |

DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## 26021A-NETTOYANT DESINCRUSTANT RENOVATEUR CL11003



Version: 4

Date de révision: 27/11/2019

Page 5 de 11

Date d'impression: 27/11/2019

### 8.2 Contrôles de l'exposition.

#### Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

|                                 |   |                              |       |
|---------------------------------|---|------------------------------|-------|
| <b>Concentration:</b>           | <b>100 %</b>  |                              |       |
| <b>Utilisation(s):</b>          |   |                              |       |
| <b>Protection respiratoire:</b> |   |                              |       |
| PPE:                            | Masque filtrant pour se protéger contre les gaz et les particules.  |                              |       |
| Caractéristiques:               | Marquage «CE» Catégorie III. Le masque doit offrir un champ de vision large posséder une forme anatomique et être étanche et hermétique.  |                              |       |
| Normes CEN:                     | EN 136, EN 140, EN 405  |                              |       |
| Maintenance:                    | Il ne doit pas être stocké dans des endroits exposés à des températures élevées ou humides avant son utilisation. Il faut contrôler particulièrement l'état des valves d'inhalation et d'exhalation de l'adaptateur facial.   |                              |       |
| Observations:                   | Lire attentivement les instructions du fabricant concernant l'utilisation et l'entretien de l'équipement. Coupler à l'équipement les filtres nécessaires, en fonction des caractéristiques spécifiques du risque (particules et aérosols: P1-P2-P3, Gaz et vapeurs : A-B-E-K-AX) en les changeant selon les recommandations du fabricant. |                              |       |
| Type de filtre nécessaire:      | A2  |                              |       |
| <b>Protection des mains:</b>    |   |                              |       |
| PPE:                            | Gants non jetables de protection contre les produits chimiques  |                              |       |
| Caractéristiques:               | Marquage «CE» Catégorie III. Vérifier la liste de produits chimiques contre lesquels le gant a été testé.   |                              |       |
| Normes CEN:                     | EN 374-1, EN 374-2, EN 374-3, EN 420  |                              |       |
| Maintenance:                    | Il faudra établir un calendrier pour remplacer les gants fréquemment afin de garantir qu'ils sont remplacés avant d'être contaminés. L'utilisation de gants contaminés peut s'avérer plus dangereuse que la non utilisation, car le contaminant peut s'accumuler sur le matériel de composition du gant.                                  |                              |       |
| Observations:                   | Remplacer les gants s'ils présentent des ruptures, des fissures ou des déformations, et lorsque la saleté extérieure peut les rendre moins résistants.  |                              |       |
| Matériaux:                      | PVC (Polychlorure de vinyle)  | Temps de pénétration (min.): | > 480 |
|                                 |   | Epaisseur du matériau (mm):  | 0,35  |
| <b>Protection des yeux:</b>     |   |                              |       |
| PPE:                            | Lunettes de protection avec monture intégrale   |                              |       |
| Caractéristiques:               | Marquage «CE» Catégorie II. Lunettes de protection avec monture intégrale pour se protéger contre la poussière, la fumée, les brouillards et les vapeurs.   |                              |       |
| Normes CEN:                     | EN 165, EN 166, EN 167, EN 168  |                              |       |
| Maintenance:                    | La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant.  |                              |       |
| Observations:                   | Indicateurs de détérioration tels que: lunettes présentant une couleur jaunâtre, des rayures superficielles ou plus profondes, etc.   |                              |       |
| <b>Protection de la peau:</b>   |   |                              |       |
| PPE:                            | Vêtements de protection contre les produits chimiques   |                              |       |
| Caractéristiques:               | Marquage «CE» Catégorie III. Les vêtements doivent être portés près du corps. Il faut fixer le niveau de protection en fonction d'un paramètre d'essai appelé «Temps de passage» (BT. Breakthrough Time) qui indique le temps que le produit chimique tarde à traverser le matériel.  |                              |       |
| Normes CEN:                     | EN 464, EN 340, EN 943-1, EN 943-2, EN ISO 6529, EN ISO 6530, EN 13034  |                              |       |
| Maintenance:                    | Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable.  |                              |       |
| Observations:                   | Le design des vêtements de protection devrait permettre de les porter facilement et près du corps sans qu'ils bougent, pendant toute la durée d'utilisation prévue, en tenant compte des facteurs environnementaux, des mouvements et des positions que l'utilisateur adoptera pendant l'exercice de son activité.                        |                              |       |
| PPE:                            | Chaussures de sécurité aux propriétés antistatiques, de protection contre les produits chimiques  |                              |       |
| Caractéristiques:               | Marquage «CE» Catégorie III. Vérifier la liste de produits chimiques contre lesquels les chaussures ont été testées.  |                              |       |
| Normes CEN:                     | EN ISO 13287, EN 13832-1, EN 13832-2, EN 13832-3, EN ISO 20344, EN ISO 20345  |                              |       |

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## 26021A-NETTOYANT DESINCRUSTANT RENOVATEUR CL11003



Version: 4

Date de révision: 27/11/2019

Page 6 de 11

Date d'impression: 27/11/2019

|               |  |
|---------------|--|
| Maintenance:  | Pour bien entretenir ce type de chaussures de sécurité, il est indispensable de suivre les instructions spécifiées par le fabricant. Les chaussures doivent être remplacées dès qu'elles sont abîmées. |
| Observations: | Nettoyer les chaussures régulièrement et les sécher lorsqu'elles sont humides, mais les placer trop près d'une source de chaleur, afin d'éviter tout changement brusque de température.                |

### SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect: Liquide jaune clair

Couleur: P.D./P.A.

Odeur: P.D./P.A.

Seuil olfactif: P.D./P.A.

pH: 0-1

Point de fusion: P.D./P.A.

Point d'ébullition: P.D./P.A.

Point d'inflammation: > 60 °C

Taux d'évaporation: P.D./P.A.

Inflammabilité (solide, gaz): P.D./P.A.

Limite inférieure d'explosivité: P.D./P.A.

Limite supérieure d'explosivité: P.D./P.A.

Pression de vapeur: P.D./P.A.

Densité de la vapeur: P.D./P.A.

Densité relative: 1,23 g/cm<sup>3</sup>

Solubilité: P.D./P.A.

Liposolubilité: P.D./P.A.

Hydro solubilité: P.D./P.A.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): P.D./P.A.

Température d'auto inflammabilité: P.D./P.A.

Température de décomposition: P.D./P.A.

Viscosité: P.D./P.A.

Propriétés explosives: P.D./P.A.

Propriétés comburantes: P.D./P.A.

P.D./P.A. = Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

#### 9.2 Autres informations.

Point d'écoulement: P.D./P.A.

Scintillation: P.D./P.A.

Viscosité cinématique: P.D./P.A.

P.D./P.A. = Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

### SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

#### 10.1 Réactivité.

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

#### 10.2 Stabilité chimique.

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir épigraphe 7).

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Le produit ne présentent possibilité de réactions dangereuses.

#### 10.4 Conditions à éviter.

Éviter tout type de manipulation incorrecte

#### 10.5 Matières incompatibles.

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide, afin d'éviter une réaction exothermique.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux.

Aucune décomposition se présente, si c'est utilisé dans les conditions recommandées

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## 26021A-NETTOYANT DESINCRUSTANT RENOVATEUR CL11003



Version: 4

Date de révision: 27/11/2019

Page 7 de 11

Date d'impression: 27/11/2019

### SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques.

Un contact prolongé ou répété avec le produit peut donner lieu à une élimination de la graisse de la peau, susceptible de provoquer une dermatose de contact non allergique et permettant l'absorption du produit par la peau.

#### Information Toxicologique des substances présentes dans la composition.

| Nom                                   | Toxicité aiguë |       |        |           |
|---------------------------------------|----------------|-------|--------|-----------|
|                                       | Type           | Essai | Espèce | Valeur    |
| bifluorure d'ammonium                 | Oral           | Oral  | Rat    | 130 mg/kg |
|                                       | Cutané         |       |        |           |
|                                       | Inhalation     |       |        |           |
| CAS No: 1341-49-7    EC No: 215-676-4 |                |       |        |           |

a) toxicité aiguë;

Données non concluantes pour la classification.

Estimation de toxicité aiguë (ETA)

Mélanges:

ATE (Oral) = 2.613 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Produit classé:

Corrosif cutanée, Catégorie 1B: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Produit classé:

Lésions oculaires graves, Catégorie 1: Provoque de graves lésions des yeux.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;

Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;

Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Données non concluantes pour la classification.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration.

Données non concluantes pour la classification.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## 26021A-NETTOYANT DESINCRUSTANT RENOVATEUR CL11003



Version: 4

Date de révision: 27/11/2019

Page 8 de 11

Date d'impression: 27/11/2019

### SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

#### 12.1 Toxicité.

| Nom  | Écotoxicité            |       |                   |                     |
|--|------------------------|-------|-------------------|---------------------|
|  | Type                   | Essai | Espèce            | Valeur              |
| bifluorure d'ammonium<br>CAS No: 1341-49-7    EC No: 215-676-4 | Poissons               | Peces | Brachidanio rerio | 237 mg/l (96 horas) |
|  | Invertébrés aquatiques |       |                   |                     |
|  | Plantes aquatiques     |       |                   |                     |

#### 12.2 Persistance et dégradabilité.

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes. Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit..

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation.

On ne dispose pas d'information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

#### 12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau.

Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

#### 12.6 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

### SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

### SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transporter selon les normes ADR/TPC pour le transport routier, les RID par chemin de fer, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

**Terre:** Transport par route: ADR, Transport par chemin de fer: RID.

Documentation de transport: Lettre de port et Instructions écrites.

**Mer:** Transport par bateau: IMDG.

Documentation de transport: Connaissance d'embarquement.

**Air:** Transport en avion: IATA/ICAO.

Document de transport: Connaissance aérien.

#### 14.1 Numéro ONU.

N° ONU: 3264



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## 26021A-NETTOYANT DESINCRUSTANT RENOVATEUR CL11003



Version: 4

Date de révision: 27/11/2019

Page 9 de 11

Date d'impression: 27/11/2019

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies.

Description:

ADR: UN 3264, LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (CONTIENT ÁCIDO FOSFÓRICO / BIFLUORURE D'AMMONIUM), 8, GE III, (E)

IMDG: UN 3264, LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (CONTIENT ÁCIDO FOSFÓRICO / BIFLUORURE D'AMMONIUM), 8, GE III

OACI/IATA: UN 3264, LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (CONTIENT ÁCIDO FOSFÓRICO / BIFLUORURE D'AMMONIUM), 8, GE III

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Classe(s): 8

### 14.4 Groupe d'emballage.

Groupe d'emballage: III

### 14.5 Dangers pour l'environnement.

Contaminant marin: Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Étiquettes: 8



Numéro de danger: 80

ADR LQ: 5 L

IMDG LQ: 5 L

ICAO LQ: 1 L

Dispositions pour le transport en vrac ADR: Transport en vrac non autorisée par l'ADR

Transport par bateau, FEm – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersion): F-A,S-B

Procéder conformément au point 6.

Groupe de ségrégation du Code IMDG: 1 Acides

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC.

Le produit n'est pas transporté en vrac.

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

### 15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### Composé organique volatil (COV)

Teneur en COV (p/p): 0 %

Teneur en COV: 0 g/l

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

N'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## 26021A-NETTOYANT DESINCRUSTANT RENOVATEUR CL11003



Version: 4

Date de révision: 27/11/2019

Page 10 de 11

Date d'impression: 27/11/2019

Les scénarios d'exposition pour les mélanges ne peuvent pas être fournis en ce moment, parce que les scénarios d'exposition ne sont pas encore disponibles pour toutes les substances pertinentes en raison de délais d'enregistrement. Pour des conseils ou d'autres mesures essentielles, voir la section 7 et 8 la fiche de données de sécurité.

### SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases H apparaissant dans l'section 3:

|      |  |
|------|--|
| H301 | Toxique en cas d'ingestion.  |
| H312 | Nocif par contact cutané.  |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.   |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.   |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                             |

Codes de classification:

Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 3  
Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (voie cutanée), Catégorie 4  
Aquatic Acute 1 : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1  
Aquatic Chronic 2 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 2  
Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves, Catégorie 1  
Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2  
STOT RE 1 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'expositions répétées, Catégorie 1  
Skin Corr. 1B : Corrosif cutanée, Catégorie 1B  
Skin Sens. 1A : Sensibilisant cutané, Catégorie 1A

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

Abréviations et acronymes utilisés:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.  
CEN: Comité européen de normalisation.  
DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.  
DNEL: Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.  
EC50: Concentration efficace moyenne.  
PPE: Équipements de protection individuelle.  
IATA: Association Internationale de Transport Aérien.  
OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.  
IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses.  
LC50: Concentration létale, 50%.  
LD50: Dose létale, 50%.  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

Principales références de la littérature et sources de données:

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

<http://echa.europa.eu/>

Règlement (UE) 2015/830.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (UE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)

## 26021A-NETTOYANT DESINCRUSTANT RENOVATEUR CL11003



Version: 4

Date de révision: 27/11/2019

Page 11 de 11

Date d'impression: 27/11/2019

l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.